



Commune de **BEIGNON**
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

Date de la convocation : 28 avril 2023

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, DUVIC Vincent, LE FORT Sandra, FEUTELAIS Pierrick, BADOUAL Joël, BERNARD Myriam, BOUCHARD Olivier, DUAULT Karine, LABBE Pierrick, LARGE Patrick, LE CAIN Johann, MORAND Véronique, RIALET Sébastien, THEBAUD Marie-Louise, WACQUEZ Pierre-Arnaud.

ABSENTS EXCUSÉS : CASTELLO Catherine (pouvoir à BIENVENU Cellia), LANGLOIS Tony (pouvoir à BOUCHARD Olivier)

ABSENT NON EXCUSÉ : MULLER Yves

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire.

Sébastien RIALET est nommé secrétaire de séance. La séance est publique.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 31 Mars 2023
2. Règlementation du busage
3. Révision des tarifs communaux
4. Création d'un poste administratif et modification du tableau des effectifs
5. Avis sur le pacte de gouvernance de De l'Oust à Brocéliande Communauté
6. Contrat de location triennale des illuminations de Noël
7. Validation des devis pour la reprise des travaux de la salle des sports
8. Mise au norme électrique des vestiaires du stade
9. Réfection de la toiture de la salle multifonctions
10. Vente d'une parcelle à l'indivision Crosnier : régularisation
11. Adhésion à l'Association des Collectivités forestières du Morbihan
12. Contrats de fournitures de gaz
13. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation
14. Questions diverses
15. Informations diverses

Affaires présentées par le Maire

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023 D20230401

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance du 31 Mars 2023.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (15 voix sur 15), d'approuver le compte rendu de la séance du 31 Mars 2023.

La commune souhaite réglementer les aménagements de passage donnant accès aux habitations et aux parcelles agricoles sur les routes communales.

La loi « Climat et résilience » d'août 2021 change la donne en matière d'artificialisation des sols. L'écoulement des eaux pluviales et leur infiltration doivent être favorisés sauf pour les projets communaux où études diverses et poussées doivent être faites en amont.

Pour le busage permettant un premier accès à une parcelle constructible ou à un champ, la fourniture des buses est à la charge du propriétaire et la commune les pose. Le busage permettant l'accès à une parcelle non constructible ou busage complémentaire de confort, sera interdit hors agglomération et soumis à autorisation préalable, en agglomération, et à la charge du demandeur (fourniture et pose). Les services techniques contrôlent et réceptionnent les prestations.

Les buses, de 6 mètres de long, le diamètre de 300 sera privilégié.

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité (17 voix sur 17), le règlement ci-dessus concernant la pose de buses.

Affaire présentée par Mmes LE FORT et BIENVENU, adjointes

3- REVISION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX D20230403

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »,

Vu la délibération du 29 avril 2022 révisant les tarifs des services publics communaux,

Considérant que les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des tarifs des services communaux, Considérant que les particuliers et les associations de St Malo de Beignon sont considérés faisant partie de la commune

Mmes LE FORT et BIENVENU proposent de réviser les tarifs selon le tableau suivant :

CANTINE				
Tarifs		délibération du	Projet délibération	Date d'application
cas 1 prix / repas pour les "permanents"	3,74 €	29/04/2022	3,85 €	01/09/2023
cas 1 prix / repas pour les dépannages	4,30 €	29/04/2022	4,45 €	01/09/2023
cas 2 prix / repas pour les "permanents"	4,31 €	29/04/2022	4,45 €	01/09/2023
cas 2 prix / repas pour les dépannages	4,87 €	29/04/2022	5,00 €	01/09/2023
prix du repas pour les adultes	5,67 €	29/04/2022	5,85 €	01/09/2023
- Cas n°1 : concerne les familles habitant Beignon, les familles habitant une autre commune qui souhaitent scolariser leurs enfants dans une école publique mais qui n'ont pas d'école publique sur leur commune de résidence, ainsi que les familles habitant une autre commune qui souhaitent scolariser leurs enfants dans une école privée mais qui n'ont pas d'école privée sur leur commune de résidence.				
- Cas n°2 : concerne les familles qui scolarisent leurs enfants à Beignon alors qu'ils ont l'école de leur choix (publique ou privée) sur leur commune de résidence.				
GARDERIE				
Tarif horaire	Tarifs	délibération du	Projet délibération	Date d'application
1/4 heure cas 1	0,43 €	29/04/2022	0,45 €	01/09/2023
1/4 heure cas 2	0,51 €	01/09/2021	0,55 €	01/09/2022
Tarif spécifique	Tarifs	délibération du	Projet délibération	Date d'application
Pénalité de retard par 1/4 heure (après 19h15)	2,60 €	29/04/2022	Tarif inchangé	
Pénalité pour non-inscription ou désinscription	1/4 heure cas 1	01/10/2021	Tarif inchangé	

MEDIATHEQUE				
Tarifs		délibération du	Projet délibération	Date d'application
Familles de Beignon		5,00 €	11/12/2008	Tarif inchangé
Familles extérieures		7,00 €	11/12/2008	Tarif inchangé

Tarifs établis pour l'année scolaire par famille et pour 3 ouvrages empruntés pendant 3 semaines

CIMETIERE				
Tarifs		délibération du	Projet délibération	Date d'application
Concessions funéraires		2 m²	4 m²	
30 ans	200 €	400 €	14/11/2014	Tarif inchangé
50 ans	300 €	600 €	14/11/2014	Tarif inchangé
Enfants jusqu'à 3 ans		Gratuit	14/11/2014	Tarif inchangé
Concessions cinéraires (0,8m x 0,8m)				
30 ans		100 €	14/11/2014	Tarif inchangé
50 ans		150 €	14/11/2014	Tarif inchangé
Colombarium				
15 ans		230 €	14/11/2014	Tarif inchangé
30 ans		390 €	14/11/2014	Tarif inchangé

PHOTOCOPIES				
Tarifs		délibération du	Projet délibération	Date d'application
Copie ou impression A4 noir et blanc		0,20 €	01/09/2018	Tarif inchangé
Copie ou impression A3 noir et blanc		0,30 €	17/07/2008	Tarif inchangé

Les associations ont droit à des photocopies couleur gratuites : 10 en A3 et 30 en A4 par évènement organisé sur la commun

POSE DE BUSES				
Tarifs		délibération du	Projet délibération	Date d'application
Diamètre 200	prix au mètre	16,97 €	29/04/2022	18,00 €
Diamètre 250	prix au mètre	19,23 €	29/04/2022	21,00 €
Diamètre 300	prix au mètre	21,50 €	29/04/2022	23,00 €
Piège à eaux (caniveau)	prix au mètre	28,28 €	29/04/2022	30,00 €

Selon règlement délibération du 04/05/2023

ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
Tarifs		délibération du	Projet délibération	Date d'application
Taxe raccordement au tout à l'égout maison existante		1 005,64 €	29/04/2022	1 060,00 €
Taxe raccordement au tout à l'égout maison neuve		1 117,14 €	29/04/2022	1 170,00 €
Redevance part fixe € HT		20,09 €	16/12/2022	20,69 €
Redvance part variable € HT et par m3		0,797 €	16/12/2022	0,82 €

SALLE MULTIFONCTIONS					
LOCATION POUR ACTIVITÉ : événements familiaux, bal, mariage, vin d'honneur, manifestation sportive, culturelle...					
Tarifs		délibération du	Projet délibération		Date d'application
Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
Demi-journée (8h-12h ou 14h-18h)	160,00 €	310,00 €	29/04/2022	175,00 €	340,00 €
Journée complète	210,00 €	310,00 €	29/04/2022	230,00 €	340,00 €
Formule week-end (2 jours consécutifs)	320,00 €	470,00 €	29/04/2022	350,00 €	515,00 €
Caution	320,00 €	520,00 €	29/04/2022	350,00 €	570,00 €
UTILISATION CUISINE ET CHAMBRE FROIDE					
Tarifs		délibération du	Projet délibération		Date d'application
Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
Cuisine et chambre froide	50 €	150 €	29/04/2022	60,00 €	180,00 €
UTILISATION MATERIEL SONO ET VIDEO					
Tarifs		délibération du	Projet délibération		Date d'application
Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
Sonorisation	50 €		22/10/2022	Tarif inchangé	05/05/2023
Vidéoprojecteur et écran	80 €		22/10/2022	Tarif inchangé	05/05/2023
Ensemble vidéo et sono	100 €		22/10/2022	Tarif inchangé	05/05/2023
Caution	1 000 €		22/10/2022	Tarif inchangé	05/05/2023

Les associations communales à caractère sportif ou culturel auront droit à deux locations gratuites de la salle par an

Les particuliers et les associations de St Malo de Beignon sont considérés faisant partie de la commune.

Les restaurateurs de la commune ont droit à une location gratuite par an pour un événement ouvert à tous.

Les entreprises ont droit à une location gratuite après 3 locations payantes

SALLE D'ACTIVITES						
	Tarifs		délibération du	Projet délibération		Date d'application
	Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
1/2 Journée (8h à 12h ou 14h à 18h)	50,00 €	110,00 €	29/04/2022	55,00 €	120,00 €	05/05/2023
Journée complète (8h à 1h)	70,00 €	160,00 €	29/04/2022	75,00 €	175,00 €	05/05/2023
Formule week-end (2 jours consécutifs)	110,00 €	220,00 €	29/04/2022	120,00 €	240,00 €	05/05/2023
chèque caution	220,00 €	520,00 €	29/04/2022	Tarif inchangé	Tarif inchangé	05/05/2023

COMPLEXE MULTISPORTS						
HALLE DES SPORTS ET SALLE DE COMBAT - Location pour activités : Sportives						
	Tarifs		délibération du	Projet délibération		Date d'application
	Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
Tarif horaire hors association *	20,00 €	30,00 €	29/04/2022	22,00 €	33,00 €	05/05/2023
chèque caution	195,00 €	325,00 €	12/12/2020	Tarif inchangé	Tarif inchangé	05/05/2023

* Montant plafonné à 400 € par année scolaire pour les habitants de Beignon ou plafonné à 600 € par habitants hors Beignon

SALLE DE CONVIVIALITÉ - Location pour activités : événements familiaux, vins d'honneur, manifestations sportives, culturelles...						
	Tarifs		délibération du	Projet délibération		Date d'application
	Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
Demi-journée	100,00 €	210,00 €	29/04/2022	110,00 €	230,00 €	05/05/2023
Journée complète (8h à 1h)	140,00 €	280,00 €	29/04/2022	155,00 €	310,00 €	05/05/2023
Formule week-end (2 jours consécutifs)	210,00 €	350,00 €	29/04/2022	230,00 €	385,00 €	05/05/2023
Tarif horaire hors association **	20,00 €	30,00 €	29/04/2022	22,00 €	33,00 €	05/05/2023
chèque caution	210,00 €	350,00 €	29/04/2022	Tarif inchangé	Tarif inchangé	05/05/2023

** Location limitée à 2 heures consécutives maximum par journée.

Les particuliers et les associations de St Malo de Beignon sont considérés faisant partie de la commune.

LOCATION DE VAISSELLE					Date d'application	20%
Tarifs		délibération du	Projet délibération			
Location de vaisselle lors de réservation de salles	30,00 €	01/10/2021	35,00 €		05/05/2023	
Caution location de vaisselle	150,00 €	01/10/2021	Tarif inchangé		05/05/2023	

Tarif vaisselle cassée annexé à l'état des lieux entrant

Après délibération, le Conseil Municipal décide, avec 18 voix pour sur 18 :

- D'approuver l'actualisation des tarifs des services publics communaux comme présentés ci-dessus,
- D'indiquer que les projets d'actualisation des tarifs des services publics communaux seront applicables aux dates mentionnées dans ces tableaux,
- De préciser que le tarif appliqué sera celui en vigueur à la date de contractualisation,

Affaires présentées par le Maire

4- CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS D20230404

Mme Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à la commune de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme le Maire indique que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif territorial faisant fonction d'Agent à l'urbanisme, à l'agence postale et à l'accueil.

Elle ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint administratif territorial (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, filière administrative) et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Elle propose au conseil de supprimer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, à compter de ce jour de :

- de créer l'emploi décrit ci-dessus et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe.
- De supprimer le poste précité

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Tableau des effectifs au 1er juillet 2023			
Grade	Nombre	TC/TNC	Durée hebdo
I. FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal de 1ère classe	1	TC	
Rédacteur principal de 2ème classe	0	TC	
Rédacteur	0	TC	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	TC	
Adjoint administratif	1	TC	
II. FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	TC	
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	TNC	32,72/35
Adjoint technique (dont 1 CAE)	3	TC	
Adjoint technique	1	TNC	28/35
Adjoint technique	1	TNC	31,5/35
Adjoint technique	1	TNC	28,70/35
Adjoint technique	1	TNC	20,17/35
III. FILIERE SOCIALE			
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	1	TNC	31,5/35
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	1	TNC	24/35
IV. FILIERE CULTURELLE			
Adjoint territorial du patrimoine	1	TC	
NON TITULAIRES			
Adjoint technique	1	TNC	21,22/35
Adjoint technique	1	TNC	24,54/35
Adjoint technique	1	TNC	21,56/35
Adjoint technique	1	TNC	23,51/35
Adjoint technique	1	TNC	26,02/35
Adjoint technique	1	TNC	29,40/35
Adjoint technique	1	TNC	21,02/35
Adjoint technique	1	TNC	21,41/35

5- AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DE DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE D20230405

Depuis la loi "Engagement et proximité" du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

Le Pacte de Gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il peut prévoir les modalités nouvelles de consultation des communes membres et ce notamment lorsqu'une délibération communautaire a des effets seulement pour une commune, la mise en place de conférences territoriales, la délégation, par convention, de la gestion de certains équipements communautaires par les communes membres, ou encore la possibilité pour les élus municipaux non communautaires d'assister aux commissions intercommunales.

Le Conseil Communautaire a pris la décision de mettre en œuvre ce dispositif en adoptant la délibération n°C2020-126 du 17 décembre 2020. Depuis, un groupe de travail a été formé et a eu pour mission d'élaborer des objectifs et des propositions d'organisation et de fonctionnement pour les différentes instances d'Oust à Brocéliande Communauté, en collaboration avec les communes.

L'avis des conseillers municipaux est requis dans un délai de 2 mois après la transmission du projet par le Conseil Communautaire aux communes membres.

La commune qui ne rendrait pas réponse dans ce délai sera réputée émettre un avis défavorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER le Pacte de Gouvernance ci-joint,
- L'AUTORISER, ou son représentant légal, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

6- CONTRAT DE LOCATION TRIENNALE DES ILLUMINATIONS DE NOEL D20230406

Vu le code des marchés publics,

Vu le contrat de location triennale 2023-2024-2025 transmis par HTP société,

Considérant que les marchés inférieurs à 40 000 € HT ne requièrent pas de publicité, ni de mise en concurrence préalable,

Considérant qu'au vue de l'obsolescence de ce type de matériel et afin de renouveler plus régulièrement les décorations de Noël, la location de matériel d'illuminations répond mieux au besoin de la commune,

Vu le matériel et la valeur de la prestation de location d'un montant de 3 042,93 € HT par an pour 3 ans soit un total de 9 128,79 € HT,

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le contrat de location triennale avec la société HTP pour un montant de de 3 042,93 € HT par an.



Affaires présentées par M. BADOUAL, adjoint

7- VALIDATION DES DEVIS POUR LA REPRISE DES TRAVAUX DE LA SALLE DES SPORTS D20230407

Vu le rapport d'expertise du 25/11/2022 concernant la condensation excessive sur les parois intérieures Sud-Est du complexe sportif,

Vu les devis sollicités,

Après délibération, l'assemblée :

- valide, à l'unanimité, les travaux de reprise dont le détail par lot est repris ci-dessous ;

		Montant en €		
		Entreprise	HT	TTC
Lot 1	Charpente	SCOB	24 000,00	28 800,00
Lot 2	Platrerie	BETHUEL	20 367,00	24 440,40
Lot 3	Electricité	PICARD	607,60	729,12
Lot 4	Peinture	DLD Peinture	3 733,96	4 480,75
		TOTAL	48 708,56	58 450,27

- autorise le Maire à signer ces devis et tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux

8- MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DES VESTIAIRES DU STADE D20230408

Vu la nécessité de mettre en sécurité l'électricité dans les vestiaires du stade de football et de séparer les réseaux vestiaires/projecteurs,

Vu le devis présenté par l'entreprise Picard d'un montant de 6 345,26 € HT

Vu le devis présenté par la société Ineo d'un montant de 3 441,20 € HT,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide ces travaux pour un montant total de 9 786,46 € HT
- autorise le maire à signer ces devis.

9- REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE MULTIFONCTIONS D20230409

Vu la vétusté de la toiture de la salle multifonctions,

Vu le devis présenté par la société Bompays pour un montant de 17 952,13 € HT

L'assemblée décide, à l'unanimité :

- De valider les travaux de reprise de la charpente et de la couverture
- D'autoriser le maire à signer le devis de 17 952,13 € HT de l'entreprise Bompays.

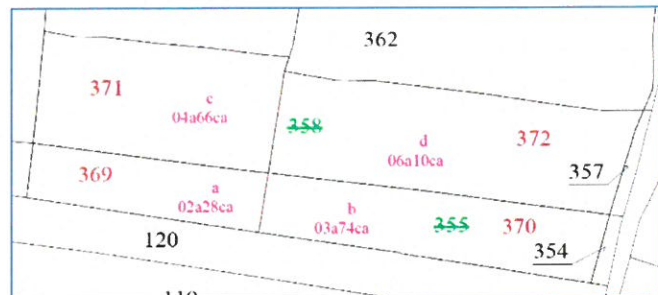
Affaire présentée par M. DUVIC, adjoint

10- VENTE D'UNE PARCELLE A L'INDIVISION CROSNIER – REGULARISATION D20230410

Vu la délibération du 04/11/2016 décidant l'achat de parcelles à l'indivision Crosnier Eugène pour élargir le chemin communal des écreuils

Vu le projet de Jump Line,

Il avait été convenu également de céder à la indivision Crosnier la parcelle AC 370 , ex 355, d'une surface de 374 m² au prix de 0.38 € / m², la parcelle est bornée selon le plan ci-dessous.



Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De céder la parcelle cadastrée AC 370, d'une superficie de 374 m² à l'indivision Crosnier Eugène au prix de 0,38 € /m²
- Les frais d'actes sont à la charge de la commune car il s'agit d'une régularisation (négociation globale avec les acquisitions par la commune)
- Autoriser le maire à signer les actes et tous documents relatifs à ce dossier.

11- ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES FORESTIERES DU MORBIHAN D20230411

Qu'une collectivité territoriale en soit propriétaire ou non, **le rôle des élus locaux est fondamental dans la politique forestière territoriale** Les Collectivités forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Une association a été créée en ce sens dans le département le 20 février 2023.

Après avoir présenté les principales missions du réseau des Collectivités forestières, ainsi que les statuts, Monsieur DUVIC soumet au Conseil *Municipal* le projet d'adhésion de la commune à cette structure.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint, décide, à l'unanimité :

- D'adhérer à l'Association des Collectivités Forestières du Morbihan ainsi qu'à la Fédération Nationale des Communes Forestières, et d'en respecter les statuts ;
- De verser la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- De désigner Vincent DUVIC, représentant titulaire et Pierrick FEUTELAIS, représentant suppléant pour la collectivité auprès des instances précitées ;
- De charger le représentant légal d'engager les démarches et de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

12- CONTRATS DE FOURNITURE DE GAZ D20230412

M. FEUTELAIS informe le conseil que le contrat actuel de fourniture de gaz, de 5 ans, prévoyait un blocage du prix de la tonne seulement sur 2 ans. Aussi, le nouveau tarif appliqué se montait à 1 597 € HT au lieu de 950. Après négociation, il propose de renouveler le contrat avec Antargaz, offre SereniPro selon le tableau suivant, à 1 094 € HT :

	Consommation prévisionnelle en tonne	Prix HT/tonne	Montant prévisionnel
Salle multifonctions	7	1094	7 658
Cantine	3		3 282
Médiathèque	2		2 188
Domicile Partagé	2,5		2 735
TOTAL annuel	14,5		15 863
TOTAL contrat			79 315

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de valider le contrat Serenipro avec Antargaz sur une durée de 5 ans, au prix de 1 094 € HT la tonne, pour les 4 bâtiments énumérés ci-dessus et donne pouvoir au maire pour signer les contrats. Il est précisé que ce tarif ne sera garanti que 2 ans.

13- DECISIONS DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Vu les articles L2122-22 du CGCT permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

Liste des devis signés

Date	N° Décision	Fournisseur	Intitulé	Montant en € TTC
29-mars	20230318	AB Néon	Totem MAM	1 464,00
29-mars	20230319	AB Néon	Totem école	834,00
29-mars	20230320	Le Petit atelier	Pneus	860,71
29-mars	20230321	Theix PV	Jachère fleurie	235,62
29-mars	20230322	Frans Bonhomme	Cuve	3 569,81
29-mars	20230323	Micro C	Réorganisation serveur et partages	696,00
29-mars	20230324	Picard électricité	Radiateurs services techniques	3 474,00
29-mars	20230325	AF Maintenance	Avenant ajout rideau métallique ST	273,60
29-mars	20230326	Fleurs des 4 saisons	Achat de fleurs	528,14

29-mars	20230327	PLG	Maintenance lave vaisselle cantine	186,00
05-avr	20230401	Micro C	Contrat sauvegarde	597,60
05-avr	20230402	Frans Bonhomme	Raccordement en eaux pluviales des gouttières derrière la salle polyvalente	1 043,06
12-avr	20230403	Aupinel	Matériel mission argent de poche	513,91
12-avr	20230404	Aupinel	Matériel salle d'activités	386,24
13-avr	20230405	Copie conseil	Loyer copieur école	408,00
14-avr	20230406	La reliure du Limousin	Registre délibération	164,58
15-avr	20230407	Imprimerie Pierre	Affiches médiathèque	102,00
18-avr	20230408	Blanchard	Débroussailleuse	905,52
20-avr	20230409	Picard électricité	Prises sono/alarme incendie salle polyvalente	1 596,34
20-avr	20230410	HTTP	Fournitures illuminations	887,04
20-avr	20230411	Denis Matériaux	Remplacement lattes	172,45
20-avr	20230412	Massart	Remontage piliers cimetièrre	540,00
20-avr	20230413	ENEDIS	Raccordement réseau	1 331,28

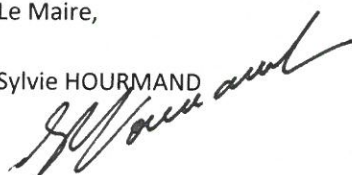
14- INFORMATIONS DIVERSES

- **Présentation de la mutuelle communale à destination de la population**
- Prochain conseil municipal : le vendredi 9 juin 2022 (date nationale – désignation de 5 grands électeurs pour les élections sénatoriales le dimanche 24/09)
- Agenda :
 - 8 mai : Cérémonie de la victoire du 8 mai 1945. Monuments aux morts. Rdv à 10h30. Suivie d'un vin d'honneur en mairie.
 - Réunion d'information/présentation du projet de réhabilitation de la halle commerciale le 13 juin à 18 h 30 en présence du cabinet d'architectes. Salle multifonction.
 - 7 mai. Vide grenier à la salle multifonctions. Organisation : Les chats libres.
 - 13 mai à partir de 16h45 : 2ème édition de la marche gourmande.
 - 26 mai à 18h00 : Fin de la campagne de piégeage des frelons. Salle d'activités. Retour des pièges et enregistrement des captures.
 - 3 juin : Concours de palets. Stade municipal. Organisation OC Beignon.
 - 25 juin : 2ème édition de la fête de la musique. Terrain Sainte Reine.
- Rappels :
 - Réunions de quartiers :
 - le samedi 29 avril : Bourg Nord, à la salle de convivialité (10h00)
 - Le samedi 13 mai: Bourg Sud, au rond point de la gare (10h00)
 - Le samedi 20 mai : Plessis, en face de l'arrêt de bus (10h00)
 - Le samedi 27 mai: Val es Lan, La Rvière, la Fosse Noire, à la rue du ruisseau (10.00)
 - Le vendredi 2 juin: la Vigne, Launay, la Daoutte à la boîte à livres à la Vigne (18.30)
 - Distribution du bulletin le 3/06

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire,

Sylvie HOURMAND



Le Secrétaire de séance,

Sébastien RIALET



Mise en ligne le

